

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000674 – MDE 30/025/00

Action complémentaire sur l'AU 297/00 (MDE 30/022/00 du 26 septembre 2000) et suivantes (MDE 30/023/00 du 2 octobre 2000 et MDE 30/024/00 du 12 octobre 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / Nouveau sujet d'inquiétude : MAUVAIS TRAITEMENTS

TUNISIE

Fathi Karraoud
Abdellatif Bouhajila
Yassine Ben Zarti
Zuhair Yacoub
Abdallah Drissa
Noureddine Amdouni
Soufiane Hammami
Bashir Boujenah
Choukri Gargouri
au moins vingt autres personnes

Nouveau nom :

Maher al Khalsi

Londres, le 19 octobre 2000

Certains des prisonniers qui observent actuellement une grève de la faim en Tunisie ont été maltraités par l'administration pénitentiaire. Tous affirment que leurs conditions de détention se sont dégradées et qu'ils n'ont reçu la visite d'un médecin que plus d'un mois après avoir entamé leur grève de la faim.

Abdellatif Bouhajila, qui est maintenant en grève de la faim depuis cinquante-trois jours, a été placé à l'isolement le 1^{er} octobre. Il est resté enchaîné cinq jours durant et a dû dormir sur un sol en béton. Il a en outre été battu et injurié. Après lui avoir rendu visite le 17 octobre, son avocat a indiqué qu'il était dans un fauteuil roulant. D'après les informations recueillies, il souffre de vives douleurs aux pieds, et il est à craindre qu'il ne puisse plus jamais marcher.

Apparemment, le côté gauche de Fathi Karraoud, qui est maintenant en grève de la faim depuis quarante-sept jours, est devenu totalement insensible. Lorsque son avocat lui a rendu visite le 17 octobre, Fathi Karraoud a dû être porté par deux autres prisonniers jusqu'au parloir. Il a affirmé qu'il poursuivrait sa grève de la faim jusqu'à la mort, à moins d'être relâché. Un médecin, qui l'a examiné la semaine dernière, a demandé à l'administration pénitentiaire de le transférer à l'infirmerie, mais il s'est heurté à un refus.

Yassine Ben Zarti et Abdallah Drissa, qui ont cessé de s'alimenter voilà maintenant quarante-quatre jours, sont tous deux incapables de marcher depuis plusieurs jours : le 17 octobre, Yassine Ben Zarti a été vu alors qu'un représentant de l'administration pénitentiaire le portait. Quant à Abdallah Drissa, il a été aperçu dans un fauteuil roulant le 13 octobre.

Maher al Khalsi – qui est incarcéré depuis 1994 et purge une peine de plus de trente ans de détention à laquelle il a été condamné pour les liens qu'il entretenait avec le mouvement islamiste interdit *Ennahda* (Renaissance) – a entamé une grève de la faim le 2 octobre. Il n'est que l'un des nombreux détenus à s'être récemment joints aux prisonniers qui refusent de s'alimenter pour protester contre le caractère déplorable de leurs conditions de détention. Ce mouvement de contestation s'est propagé de la prison de Tunis à des établissements pénitentiaires situés dans d'autres régions du pays, notamment à Sfax et à Kairouan.

Zuhair Yacoub a interrompu sa grève de la faim le 4 octobre après avoir attrapé la gale. Il n'avait pas mangé depuis un mois. Il semble que ses conditions de détention se soient légèrement améliorées.

Merci à tous les membres du Réseau d'Actions urgentes qui ont envoyé des appels. Nous pensons que c'est en partie grâce à votre intervention que les avocats ont pu entrer en contact avec leurs clients.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / aérogramme / courrier électronique (en français, en arabe ou dans une autre langue) :

- faites part de votre inquiétude concernant l'état de santé des prisonniers nommés ci-dessus ;
- dites-vous préoccupé par les allégations d'Abdellatif Bouhajila, qui affirme avoir été victime de mauvais traitements, et demandez instamment qu'elles fassent l'objet dans les plus brefs délais d'une enquête approfondie ;
- exhortez les autorités à permettre sans délai à tous les prisonniers en grève de la faim d'entrer régulièrement en contact avec leurs proches et leurs avocats ;
- demandez instamment que tous les prisonniers en grève de la faim bénéficient des soins médicaux requis par leur état de santé.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

M. Abdallah Kallel
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Avenue Habib Bourguiba
1001 Tunis, Tunisie

Télégrammes : Ministre Intérieur, Tunis, Tunisie

Fax : + 216 1 340 888

Courrier électronique : mint@ministeres.tn

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

**Conseiller spécial auprès du Président de la République,
chargé des droits de l'homme :**

M. Dali Jazi
Conseiller Spécial auprès du Président de la République,
chargé des droits de l'homme
Palais présidentiel, Tunis
Tunisie

Fax : + 216 1 571314

Formule d'appel : Monsieur le Conseiller,

COPIES À :

Président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme :

M^e Taoufik Bouderbala
Président de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme
7, rue Pierre Curie
Tunis, Tunisie

Fax : 216 1 336 338

Formule d'appel : Monsieur le Président,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 29 NOVEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*